

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 juin 2018

Délibération
n° CA 2018 - 92

**approuvant la signature de la convention spécifique de coopération entre
l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Université de Yaoundé II - Soa - Cameroun**

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-3 ;

Article unique

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la signature de la convention spécifique de coopération entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Université de Yaoundé II de Soa - Cameroun, annexée à la présente délibération.

La Présidente du Conseil d'Administration,

Corinne MASCALA





**UNIVERSITE
DE YAOUNDE II**

Convention spécifique de coopération
Portant création de diplômes en partenariat

Entre

L'université Toulouse 1 Capitole
(Faculté d'Administration et de Communication)

Et

L'université Yaoundé II
(Faculté des Sciences Économiques et de Gestion)

L'Université Toulouse 1 Capitole, sise 2 rue du Doyen Gabriel – Marty – 31042 Toulouse cedex 9 – France, représentée par sa Présidente **Madame Corinne MASCALA**, au nom et pour le compte de la Faculté d'Administration et de Communication de l'Université Toulouse 1 Capitole

Et

L'Université de Yaoundé II, sise à SOA, BP 18 SOA– Cameroun, représentée par son Recteur le **Pr. Adolphe MINKOA SHE**, au nom et pour le compte de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion

Ci-après dénommées conjointement « les parties »,

Conviennent ce qui suit :

Chapitre 1 : Dispositions générales

Article 1 : Les parties décident la création de deux diplômes en partenariat :

- 1- Une licence en Sciences Administratives, Économiques et Sociales (ci-après la licence) ;
- 2- Un master en Sciences Économiques et de Gestion, parcours Ingénierie du développement des territoires (ci-après le master).

La licence et le master sont des programmes de formation d'une durée respective de trois ans et de deux ans.

Ces formations pourront évoluer vers une délocalisation de diplôme ou une Co diplomation.

Article 2 : La licence et le master sont des formations de l'Université de Yaoundé II, approuvés par l'Université Toulouse 1 Capitole et, d'autre part, seront dispensés à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II.

Article 3 : La licence et le master confèreront aux étudiants ayant validé leur formation un diplôme de l'Université de Yaoundé II :

- pour la licence, une licence camerounaise (180 ECTS) délivrée par l'Université de Yaoundé II en partenariat avec l'Université de Toulouse 1 Capitole ;
- pour le master, un master camerounais (120 ECTS) délivré par l'Université de Yaoundé II en partenariat avec l'Université Toulouse 1 Capitole.

Article 4 : Les étudiants admis à la licence ou au master s'acquitteront des droits d'inscription en vigueur au sein de l'Université de Yaoundé II. Ils possèderont ainsi la qualité d'étudiant de l'Université de Yaoundé II.

Chapitre 2 : Dispositions financières

Article 5 : Les formations de licence et de master ouvriront dans la forme indiquée par le partenariat uniquement si l'équilibre financier prévisionnel est atteint et si le bilan de clôture de la formation de l'année antérieure est, au moins, équilibré.

À cette fin, La Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II, au vu des inscriptions jugées recevables à la date du 15 septembre, élabore un budget prévisionnel qu'elle transmet avant le 30 septembre à la Faculté d'Administration et de Communication de l'Université Toulouse 1 Capitole. Cette dernière approuve le budget prévisionnel au plus tard le 10 octobre et en informe la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II par mail ou par tout autre moyen écrit. L'invalidation du budget prévisionnel par la Faculté d'Administration et de Communication, pour défaut d'équilibre financier, délivre l'Université Toulouse 1 Capitole de ses engagements.

Article 6 : Le budget prévisionnel de la licence et du master repose sur une évaluation raisonnablement sincère des recettes et des dépenses.

Article 7 : Les recettes de la licence et du master comprennent :

- les frais académiques à la charge des étudiants, en vue d'équilibrer financièrement la formation. Les frais académiques sont recouverts par la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II ;
- toute autre recette, recouvrée par la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II, dont la perception est autorisée en vertu des dispositions réglementaires en vigueur en France et au Cameroun.

Article 8 : Les dépenses de la licence et du master sont à la charge de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II. Elles comprennent :

- les droits d'inscription réglementaires revenant à l'Université de Yaoundé II ;
- les frais de gestion perçus par la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II ;
- les dépenses nécessaires au fonctionnement de la licence et du master couvertes par les frais académiques acquittés par les étudiants. Celles-ci s'entendent comme :
 - les frais de déplacement des enseignants de l'Université Toulouse 1 Capitole (billet d'avion, Toulouse/Paris/Yaoundé et retour avec Air France ou SN Brussels) ;
 - les frais liés à l'accueil et au séjour du missionnaire à Yaoundé ;
 - Les per diem versés au missionnaire le jour de son arrivée à Yaoundé. Ils sont fixés et révisés tous les ans à la date du 15 septembre ; conformément à l'annexe financière. Ils correspondent à la prise en

- charge des frais de logement et de restauration ;
- la rémunération des missionnaires de l'Université Toulouse 1 Capitole conformément aux règles en vigueur en France et au Cameroun ;
- la rémunération des enseignants de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion conformément aux règles en vigueur au Cameroun ;
- les autres dépenses convenues d'un commun accord entre les parties.

Article 9 : À la fin de chaque année universitaire (31 mai), la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université Yaoundé II établira un bilan de clôture de la formation qui sera transmis à la Faculté d'Administration et de Communication de l'Université Toulouse 1 Capitole avant le 30 juin.

Chapitre 3 : Engagements administratifs

Article 10 : L'Université Toulouse 1, par l'intermédiaire de la Faculté d'Administration et de Communication, s'engage à :

- Assurer la désignation des titulaires de cours dont l'attribution lui incombe;
- Promouvoir le partenariat mis en place avec la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II;
- Désigner un responsable chargé de la mise en œuvre et du suivi de la Convention.

Article 11 : L'Université de Yaoundé II, par l'intermédiaire de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, s'engage à :

- Mener les actions de promotion de la licence et du master en vue de permettre le recrutement d'un nombre d'étudiants garantissant un fonctionnement de la formation en équilibre financier ;
- Recevoir les dossiers de candidature, à partir du 1^{er} juin, accomplir les formalités administratives nécessaires à l'inscription des étudiants à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université Yaoundé II et leur délivrer une carte d'étudiant ;
- Transmettre la liste des étudiants retenus aux responsables pédagogiques de l'Université Toulouse 1 capitole à la date du 30 septembre ;
- Fournir les mêmes droits, en termes d'encadrement et d'accès aux ressources pédagogiques, aux étudiants de la licence et du master que ceux offerts aux autres étudiants inscrits à l'Université Yaoundé II ;
- Assurer l'encadrement scientifique et académique en désignant deux responsables pédagogiques (un pour la licence et un pour le master) ainsi que les titulaires de cours dont l'attribution lui incombe ;
- Promouvoir la mise en place d'actions dans le cadre de la formation initiale ou continue ;

- Mettre à disposition de la licence et/ou du master une cellule administrative chargée de gérer les services de scolarité et d'organiser les missions des enseignants de l'Université Toulouse 1 Capitole ;
- Organiser la mission des enseignants de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Chapitre 4 : Enseignements et examens

Article 12 : La licence est ouverte aux étudiants titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme jugé équivalent. Le master est ouvert aux titulaires d'une licence en Sciences Administratives, Économiques et Sociales et, sur étude de dossier, aux étudiants titulaires d'une autre licence. Le dossier de candidature devra être adressé, au 1^{er} septembre, au Doyen de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II suivant les formes ayant cours au sein de cette Institution Universitaire.

Article 13 : Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse 1 Capitole et de l'Université de Yaoundé II dans le respect des maquettes accréditées. La modification des maquettes est possible après décision concertée des parties.

Article 14 : L'attribution des enseignements est décidée par la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II. Dans la mesure du possible, le quart au moins des enseignements, après concertation, sera réservé aux enseignants désignés par la Faculté d'Administration et de Communication de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Article 15 : Les langues d'enseignement sont le français et l'anglais. Les cours débutent le 15 octobre pour s'achever le 31 mai. Conformément à l'annexe 2, l'ouverture des formations est progressive.

Article 16 : Le régime des études et du contrôle des connaissances est établi par la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II.

Article 17 : Les délibérations sont organisées par l'Université de Yaoundé II pour la Licence et le Master. L'admission à un niveau supérieur de formation est conditionnée par la validation intégrale d'une année de formation.

Annexe 1 : Agenda récapitulatif des événements de la licence et du master

Date	Événement	Service chargé du traitement	Destinataire
1 ^{er} septembre N	Réception dossier d'inscription	FSEG ¹	
15 septembre N	- Révision du montant des per diem - Validation des dossiers d'inscription - Établissement budget prévisionnel	FSEG/UFRAC ² FSEG/UFRAC FSEG	
30 septembre N	- Transmission des listes définitives des inscrits - Transmission du budget prévisionnel	FSEG FSEG	UFRAC UFRAC
10 octobre N	- Validation du budget prévisionnel	UFRAC	FSEG
15 octobre N	- Début des enseignements	FSEG	
31 mai N+1	- Fin des enseignements	FSEG	
30 juin N+1	- Bilan de clôture	FSEG FSEG	UFRAC FSEG/UFRAC

¹ FSEG : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université Yaoundé 2.

² UFRAC, Faculté d'Administration et de Communication, Université Toulouse 1 Capitole.

Annexe 2 : Calendrier d'ouverture des formations

Date	Licence	Master
15/10/2018	Licence 1 Licence 3	Master 1
15/10/2019	Licence 1 Licence 2 Licence 3	Master 1 Master 2
15/10/2020		

Annexe 3 : Maquettes licence

L1 (471 heures de formation – 60 ECTS)

L1 semestre 1

UE	CM	TD	ECTS	Responsabilité
Histoire (pensée économique)	25	9	4	FSEG
Sciences économiques 1	25	9	5	UFRAC
Comptabilité	25	-	4	FSEG
Institutions politiques	25	9	5	UFRAC
Cadres juridiques 1	25	9	4	FSEG/UFRAC
Mathématiques	20	15	2	FSEG
LVI	10	15	4	FSEG
Sport	15		2	UFRAC
Total	170	66	30	

L1 semestre 2

UE	CM	TD	ECTS	Responsabilité
Cadres juridiques 2	25	9	5	FSEG/UFRAC
Sciences économiques 2	25	9	4	FSEG
Institutions politiques	25	9	4	FSEG
Sociologie	25		3	UFRAC
Institutions internationales	25	9	4	UFRAC
Mathématiques	25	9	5	FSEG
LV1	10	15	3	FSEG
Sport	15		2	FSEG
Total	175	60	30	

L2
(485 heures de formation – 60 ECTS)

L2 Semestre 3

UE	CM	TD	ECTS	Responsabilité
Intégration régionale	25	9	4	FSEG
Droit administratif	25	9	5	UFRAC/FSEG
Droit des obligations	25	9	4	UFRAC/FSEG
Sciences économiques	25	9	5	FSEG
Administration et organisation du travail	25		3	FSEG
Droit fiscal	25		3	UFRAC
LV1		15	2	FSEG
LV2		15	1	FSEG
Recherche documentaire		9	1	FSEG
Sport	15		2	UFRAC
Total	165	75	30	

L2 semestre 4

UE	CM	TD	ECTS	Responsabilité
Droit des obligations	20	9	5	UFRAC/FSEG
Mathématiques	20	9	4	FSEG
LVI		15	1	FSEG
Sciences économiques	25	9	4	UFRAC
Sociologie	20		3	FSEG
Droit administratif/décentralisation	25	9	4	UFRAC/FSEG
Analyse comptable	20	9	4	FSEG
Économie d'entreprise	25		2	FSEG
LV2		15	1	FSEG
Sport	15		2	FSEG
	170	75	30	

L3
(469 heures de formation – 60 crédits)

L3 semestre 5

UE	CM	TD	ECTS	Responsabilité
Macroéconomie	25	9	4	FSEG
Microéconomie	25		5	UFRAC
Droit du travail	25		4	FSEG
LVI		15	2	FSEG
Sociologie des organisations	25	9	4	UFRAC
Informatique	15	25	4	FSEG
Démographie	25		4	UFRAC
LV2		15	1	FSEG
Sport	15		2	UFRAC
Total	155	88	30	

L3 semestre 6

UE	CM	TD	ECTS	Responsabilité
Macroéconomie	25	9	4	UFRAC
Économie du travail	25	9	4	FSEG
Droit public économique	25		4	UFRAC
Informatique	15	25	4	FSEG
Innovations et sociétés	25		4	FSEG
Médias et communication	25		4	UFRAC
LV1		15	2	FSEG
Sport	15		2	FSEG
LV2		15	2	FSEG
	155	71	30	

Total : 1425 heures de formation en Licence AES

Répartition heures de cours magistraux licence

Total CM : 990	UFRAC – UT1	FSEG – Y2
L 1 : 345	165	180
L 2 : 335	185	150
L3 : 310	165	145

Annexe 4 : Maquettes Master

MASTER 1 INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (TRONC COMMUN)

FACULTE :
DEPARTEMENT :
DOMAINE :

SEMESTRE 1

COMPETENCES	CODE UE	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	UV	MASSE HORAIRE SEMESTRIELLE					Crédit UV	Crédit UE	Enseignant responsable de l'UE
		UE	UV	CM	TD	TP	TPE	CTT			
UE FONDAMENTALES											
Maitrise de la dimension territoriale du développement	IDT11	Economie, développement et territoire	Théories du développement						2	11	FSEG
			Politique économique et développement territorial						2		FSEG
			Démographie, mobilité et développement						4		UFRAC
			Economie des ressources territoriales						3		FSEG
Maitrise des instruments juridiques	IDT12	Les dimensions juridiques du développement territorial	Cadre juridique de la fiscalité des territoires						4	12	UFRAC
			Cadre juridique des marchés publics						3		
			Droit des ressources humaines						2		
			Droit de la Décentralisation						3		FSEG
Maitrise des trajectoires de la recherche ingénierique	IDT13	Méthodologie de recherche ingénierique	Les questions de recherche ingénieriques en SHS						3	7	FSEG
			Méthodes de recherche ingénieriques en SHS						4		

SEMESTRE 2

COMPETENCES	CODE UE	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	UV	MASSE HORAIRE SEMESTRIELLE					Crédit UV	Crédit UE	Enseignant responsable de l'UE
		UE	UV	CM	TD	TP	TPE	CTT			
UE FONDAMENTALES											
Maitrise des fondamentaux théoriques et empiriques des territoires	IDT14	Sociologie et économie des territoires	Système et complexité sociale						4	13	FSEG
			Participation, délibérations et débats						3		FSEG
			Acteurs et politiques publiques						3		FSEG
			Modèles de développement territoriaux dans le monde						3		UFRAC
Maitrise de la dimension spatiale de l'économie du territoire	IDT15	Economie et géographie des territoires	Diagnostic et décision dans les territoires						3	14	FSEG
			SIG/Cartographie						4		UFRAC
			Mesure et pilotage de l'action publique territoriale (actions juridiques et autres)						4		
			Eléments de comptabilité qualitative dans les territoires (comptabilité verte)						3		FSEG
Mise en œuvre des fondamentaux de la recherche ingénierique	IDT16	Théorie et pratique à dimension territoriale	Projet de recherche ingénierique de développement territorial						3	3	FSEG

MASTER 2 :
SEMESTRE 3 (TRONC COMMUN)

FACULTE :
 DEPARTEMENT :
 DOMAINE :

COMPETENCES	CODE UE	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	UV	MASSE HORAIRE SEMESTRIELLE					Crédit UV	Crédit UE	Enseignant responsable de l'UE
		UE	UV	CM	TD	TP	TPE	CTT			
UE FONDAMENTALES											
Maitrise des enjeux extra territoriaux	IDT21	Collectivité et régulation dans les territoires	Projet collectif tuteuré						6	10	FSEG
			Régulation et développement territorial						4		FSEG
Maitrise des thématiques du développement des territoires Maitrise des techniques quantitatives	IDT22	Enjeux autour du développement des territoires	Pratique du débat et de la délibération publique						4	10	FSEG
			Ecodéveloppement des territoires urbains et ruraux						6		UFRAC
	IDT23	Analyse des données et économétrie	Traitement statistique des données						5	10	FSEG
			Econométrie appliquée						5		UFRAC

SEMESTRE 4 : OPTION INGENIERIE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

FACULTE :
 DEPARTEMENT :
 DOMAINE :

COMPETENCES	CODE UE	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	UV	MASSE HORAIRE SEMESTRIELLE					Crédit UV	Crédit UE	Enseignant responsable de l'UE	
		UE	UV	CM	TD	TP	TPE	CTT				
UE FONDAMENTALES												
Exécution d'une recherche ingénierique	IEF21	Rédaction de mémoire									15	FSEG
UE SPECIALITES												
Maîtrise de l'intelligence économique et financière des territoires	IEF22	Développement économique et financier des territoires	Economie et financement des projets territoriaux	UFRA C						6	15	UFRAC
			Analyse financière des projets dans les territoires						6	FSEG		
			Economie numérique et développement des territoires	UFRA C					3	UFRAC		

SEMESTRE 4 : OPTION INGENIERIE SOCIALE, SPORTIVE ET CULTURELLE

COMPETENCES	CODE UE	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	UV	MASSE HORAIRE SEMESTRIELLE					Crédit UV	Crédit UE	Enseignant responsable de l'UE	
		UE	UV	CM	TD	TP	TPE	CTT				
UE FONDAMENTALES												
Exécution d'une recherche ingénierique	ISSC2 1	Rédaction de mémoire									15	FSEG
										15		
UE SPECIALITE												
Maîtrise des intersubjectivités des acteurs sur le territoire	ISSC22	Construction sociale du développement territorial	Conscience locale et logiques territoriales							8	15	FSEG
			Construction de l'identité territoriale et développement							7		FSEG

SEMESTRE 4 : OPTION INGENIERIE MERCATIQUE ET COMMUNICATION

COMPETENCES	CODE UE	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	UV	MASSE HORAIRE SEMESTRIELLE					Crédit UV	Crédit UE	Enseignant responsable de l'UE
				CM	TD	TP	TPE	CTT			
UE FONDAMENTALES											
Exécution d'une recherche ingénierique	IMC21	Rédaction de mémoire									15
										15	
UE SPECIALITE											
Maîtrise des enjeux d'attractivité des territoires	IMC22	Attractivité des territoires	Marketing territorial							8	15
			Communication territoriale							3	
			Coopération décentralisée							4	

SEMESTRE 4 : OPTION INGENIERIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

COMPETENCES	CODE UE	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	UV	MASSE HORAIRE SEMESTRIELLE					Crédit UV	Crédit UE	Enseignant responsable de l'UE		
		UE	UV	CM	TD	TP	TPE	CTT					
UE FONDAMENTALES													
Exécution d'une recherche ingénierique	IDD21	Rédaction de mémoire								15	15		
UE SPECIALITE													
Maitrise des enjeux formels et culturels du développement durable	IDD22	Systèmes et mécanismes du développement durable	Métropolisation et synchronisations territoriales							8	15	UFRAC	
			Les logiques culturelles du développement durable : mythes et réalités							7			